

Leçons de religion, enseignement du catéchisme et des enfants

Une bonne nouvelle pour les activités d'enseignement de l'EREN. Suite à l'interpellation de plusieurs président-es de paroisses, de la responsable cantonale de catéchèse et de Florence Droz qui m'a fourni les informations de la pratique au Canton de Vaud, j'ai interpellé le SCAV.

Voici leur réponse :

"Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande ci-dessous et vous en remercions.

Les leçons de religion et l'enseignement du catéchisme peuvent être maintenus pour les enfants de moins de 16 ans. Toutefois, comme le prescrit le Canton de Vaud, le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans et les petits groupes sont à privilégier. Nous basant sur les prescriptions de l'ordonnance fédérale, la distance à respecter entre chaque enfant est de 1,5m au minimum, cette distanciation définissant alors le nombre de personnes pouvant être présentes lors des leçons.

En restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons Monsieur, nos salutations distinguées.

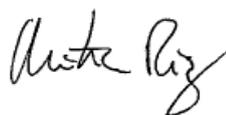
Constance Booker
Collaboratrice administrative"

Par conséquent, les leçons de religion, le catéchisme, les activités du culte de l'enfance sont à nouveau possibles sans limitation de nombre. MAIS, par contre, deux règles sont à respecter impérativement :

- le **port du masque est obligatoire dès 12 ans**.
- la **distance à respecter entre chaque enfant est de 1.5 m**. Par conséquent, le nombre d'enfants ou d'adolescents possible pour une activité est déterminée par cette mesure de 1.5m par personne.

(Le Canton de Vaud a fixé un nombre maximal de 30 enfants, le Canton de Neuchâtel lui, prend comme règle première la distance à respecter entre les personnes).

Les activités impliquant des adultes (éveil à la foi, célébrations familiales, etc.) restent soumises à la règle de 5 personnes max. enfants compris.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Miaz'.

Christian Miaz
Président du Conseil synodal